

ENQUÊTES ANALYSE

Le bénévolat en quête d'un nouveau modèle

Toujours plus sollicité pour suppléer au désengagement de l'Etat, le monde associatif a compris qu'il devait gagner en compétence. Sans pour autant faire concurrence aux entreprises. Un défi délicat.

LES BÉNÉVOLES prennent-ils le travail des salariés ? L'accusation revient comme une antienne, avec une intensité accrue en période de crise économique : en assurant gratuitement une tâche pour une association, les bénévoles prendraient un travail rémunéré à un salarié. « C'est absurde : 85 % des associations n'ont aucun employé et n'en ont généralement pas les moyens ! » s'agace Jacques Malet, fondateur de Recherches & Solidarités. « Et puis, sans les bénévoles, des milliers d'emplois n'existeraient pas », renchérit Dominique Thierry, président

Repères

LE MONDE ASSOCIATIF EN FRANCE

1,3 million d'associations en activité
16 millions de bénévoles
165 350 associations emploient
1 826 832 salariés
10,1 % du total des emplois privés

Source : rapport « La France associative en mouvement », 13^e édition (septembre 2015).

d'honneur de France Bénévolat (réseau de 6 000 associations). La France compte ainsi quelque 1,3 million d'associations dans lesquelles 12,5 millions de Français sont bénévoles. En 2014, 165 350 associations employaient un peu plus de 1,8 million de salariés (respectivement + 0,5 % et + 0,8 % par rapport à 2013). « Si nous n'avons pas mis la clé sous la porte, c'est grâce aux 17 bénévoles membres du conseil d'administration chargés de la gouvernance », témoigne Pierre Vial, dirigeant bénévole de l'agence de voyages solidaire Arvel, qui a dû licencier l'année dernière, la mort dans l'âme, 8 de ses 17 salariés. Il n'empêche, sur le terrain, les lignes se brouillent. Et quelques-uns s'embrouillent. Comme ce maire au téléphone avec un président d'association : « Ma secrétaire est malade, vous pourriez me "prêter" un de vos bénévoles pour la remplacer, avec toutes les subventions que je vous donne... » Une luxueuse maison de retraite privée demande à une association des bénévoles pour s'occuper de ses pensionnaires. « Dans le domaine sportif, la situation devient confuse quand un entraîneur sportif salarié, diplômé d'Etat, se fait assister pour l'ins-



tallation du matériel, ou encore lorsqu'un bénévole non professionnel donne cours et entraînements », observe Camille Rousset, avocat au cabinet Delsol Avocats. Et d'ajouter : « Nous constatons une multiplication des contentieux dans des communautés religieuses ou laïques. Le principe de la communauté conduit des personnes à fournir gratuitement cuisine, ménage et comptabilité contre hébergement et enseignements pendant un an, par exemple. Or l'organisation même d'une communauté peut conduire à caractériser un lien de subordination, donc du salariat. »

Pas de chasse aux sorcières pour autant ! Si les frontières sont poreuses, « nous ne constatons pas de recrudescence du "faux bénévolat" », observe Jean-Marie Guerra, directeur de la réglementation, du recou-



JULIEN PASQUIN/AFG/BOYAC

vrement et des services de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss). Dans un contexte économique et social en profonde mutation, le monde associatif doit s'adapter d'urgence, ce qui n'est pas sans soulever de multiples questions.

Les bénévoles ont-ils perdu la foi ?

« Le temps des militants engagés sur le long terme dans une seule structure, portés par un altruisme à la limite du sacrificiel, bat de l'aile », constate Jacques Malet, de Recherches & Solidarités. Les Français auraient-ils perdu la foi ? « Non, d'ailleurs, le nombre total de bénévoles est à la hausse (+ 4 %

entre 2010 et 2013, selon l'Ifop). En revanche, la tendance est au bénévolat direct et aux projets concrets, dont on voit vite les résultats », répond-il. Fort habilement, de jeunes structures répondent à ce « zapping » associatif. C'est le cas de Pro Bono Lab, qui organise des sessions de quelques heures – des marathons – pendant lesquelles des équipes de volontaires au sein d'entreprises apportent leurs compétences à des associations.

Sont-ils les soutiers de la bonne cause ?

En finir avec l'instrumentalisation du bénévolat ! C'est le coup de gueule d'une quarantaine d'associations signataires d'une tribune sur les réseaux sociaux

MARATHON. Dans certaines entreprises (ici Monoprix), des volontaires apportent leur aide à des bénévoles sur des domaines particuliers.

membres de France Bénévolat, en avril dernier. « Face à la diminution des ressources et des emplois publics, le risque d'une instrumentalisation du bénévolat et des bénévoles va croissant. Les associations elles-mêmes peuvent être conduites à utiliser les bénévoles comme main-d'œuvre gratuite sans favoriser leur implication dans le projet social, culturel, éducatif. Pour faire bouger les lignes, l'une des clés majeures est de déployer une véritable gestion des ressources humaines. Or seules 30 % disent le faire », estime Jacques Malet. Avec 1 000 salariés et 67 000 bénévoles, le Secours catholique dispose d'une équipe dédiée à ceux qui donnent de leur temps. « Nous avons bâti un véritable parcours d'intégration pour les bénévoles en responsabilité, ponctué de formations, et avons aussi publié un guide pour les responsables d'équipe », détaille Catherine Richard, DRH du Secours catholique Caritas France.

Les dirigeants bénévoles sont-ils à la hauteur ?

« Nous sommes confrontés à une crise de renouvellement des dirigeants d'association : la plupart sont âgés de plus de 65 ans et en poste depuis une quinzaine d'années en moyenne, sans successeur pressenti », avertit Dominique Thierry, de France Bénévolat. « De plus, comme aucune formation n'est obligatoire, il n'est pas rare que les dirigeants et les trésoriers manquent de repères et de connaissances, alors qu'ils évoluent dans un uni- ➤

ENQUÊTES ANALYSE



3
 QUESTIONS À...

**CHARLES-BENOÎT
 HEIDSIECK,**

président-fondateur du Rameau, centre de recherche appliquée sur les alliances innovantes au service du bien commun

« La collaboration entre associations et entreprises peut prendre des formes diverses »

Entreprises et associations se méfient traditionnellement les unes des autres. La situation évolue-t-elle ?

*Nous avons étudié plusieurs centaines de structures et constaté une hybridation croissante entre ces univers. Des entreprises, comme la PME Maviflex, déploient une politique d'articulation du temps professionnel avec les autres temps sociaux (bénévole, familial, personnel...). D'autres mobilisent les collaborateurs autour d'un projet d'intérêt général : L'Oréal avec Citizen Day, Generali avec des visites d'associations locales, Orange avec son plan seniors.

Le mécénat de compétences aussi a le vent en poupe...

*Oui, c'est une autre forme de collaboration : Accenture et EDF permettent ainsi aux salariés de s'impliquer sur leur temps de travail dans un projet d'intérêt général. Nous avons aussi recensé le partenariat associatif. Il s'agit de la mise à disposition pour des associations du temps et des compétences des collaborateurs : citons les parrainages associatifs de Vinci, et le tutorat et parrainage de la RATP.

Quel est le stade le plus intégré ?

*C'est une forme de « R&D sociétale ». Citons le dispositif Rassembleurs d'Energies d'Engie. Les experts d'Engie et d'Habitat & Humanisme ont ainsi travaillé ensemble sur la précarité énergétique dans trois immeubles afin de dupliquer cette expérimentation sur les 6 000 logements mis à disposition par Habitat & Humanisme. »

© PROPOS RECUEILLIS PAR I.H.

* **Il n'est pas rare que les dirigeants manquent de repères et de connaissances alors qu'ils évoluent dans un univers de plus en plus réglementé et normé.**

➤ vers de plus en plus réglementé et normé », relève Yves Blein, député du Rhône, pilote d'un rapport sur la simplification pour les associations présenté le 14 janvier 2015 à Patrick Kaner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Peuvent-ils avoir des droits de salariés ?

« Le bénévolat ne donne droit par définition à aucune contrepartie en argent ou en nature. En revanche, le bénévole peut se faire indemniser de ses frais et être couvert par une assurance accident du travail et maladie professionnelle souscrite par l'association », rappelle Xavier Delsol, avocat et fondateur du cabinet du même nom. Faut-il aller plus loin ? Dans un rapport sur l'engagement citoyen remis à François Hollande, Claude Bartolone préconise, notamment, d'intégrer des périodes de bénévolat dans la validation des trimestres pour toucher une retraite ; et de permettre au responsable d'association d'aménager son temps de travail, sur le modèle de la décharge syndicale. « L'esprit de la loi 1901 semble convenir à tous, explique-t-on dans l'entourage de Claude Bartolone. Le problème est plutôt que cet esprit n'est pas décliné en droits économiques et sociaux. » Faut-il aller jusqu'à créer un statut du bénévole ?

Véritable serpent de mer, cette question a resurgi dans les travaux sur le projet de loi égalité-citoyenneté annoncé au printemps dernier.

Cassent-ils les prix du marché ?

« Depuis cinq ou six ans, on constate un basculement des subventions de l'Etat et des collectivités locales vers les marchés publics », constate Yves Blein. Ainsi, il n'est plus rare qu'une collectivité locale lance un appel d'offres pour des classes de neige des enfants de la commune et qu'une association qualifiée se retrouve en concurrence avec l'autocariste local. Dans ces cas de figure, il peut arriver que l'écart de prix soit important. « Il est difficile de nier la concurrence, mais elle n'est pas si fréquente car les associations présentent des offres bien spécifiques, notamment dans le secteur social ou dans le domaine culturel. Elles font alors appel à leurs salariés, mais aussi aux bénévoles, et la tarification peut donc s'avérer significativement moins élevée que dans le privé », admet Jacques Malet. « Il ne me semble pas nécessaire de légiférer, estime Jean-Eudes Tesson, président de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Avec la requalification de certaines pratiques de bénévolat en travail dissimulé, la distorsion va s'estomper naturellement. Par ailleurs, les associations n'ont pas d'autre choix que de faire évoluer leurs modèles économiques, souvent vers des activités lucratives, avec les contraintes fiscales qui s'imposent alors. »

© ISABELLE HENNEBELLE